

Anses : CHSCT du 5 juillet 2018

La réunion du CHSCT de l'Anses a eu lieu le 5 juillet 2018. L'administration était représentée par le directeur général de l'Anses, la directrice des ressources humaines, le délégué à la prévention des risques professionnels et la chargée de mission relations sociales, auxquels s'ajoutent le médecin de prévention coordonnateur et l'inspectrice de santé et sécurité au travail (ISST), invités. La Cfdt était représentée par Christine Delpont, Corinne Lazizzera, Corinne Sévin et Béatrice Vallantin.

Bilan d'activité 2017 des inspecteurs santé sécurité au travail (ISST)

Fondé sur les seules visites effectuées en 2017, certains sites n'ayant pas été inspectés, ce rapport a porté sur :

- la politique de prévention, avec la préconisation d'amélioration de la prévention des TMS, d'information sur l'emploi des équipements de sécurité individuelle (EPI) et des analyses plus poussées des accidents du travail ;
- la prévention des RPS et la qualité de vie au travail (QVT) : la démarche a repris au début 2018 avec l'analyse des



situations apprenantes ;

- le dispositif H & S : l'ISST a fait valoir que le CHSCT fonctionne bien, de même que les groupes locaux de CHSCT (GLHSCT), avec un travail en profondeur et la réelle implication des membres. L'inspectrice souhaite cependant que l'administration veille à une bonne corrélation entre les missions et les moyens attribués aux assistants de prévention et aux correspondants locaux. Enfin le registre spécial « alerte en matière de santé publique et d'environnement » manque dans certains sites ;
- la formation : l'ISST note qu'il n'y a pas toujours de lien entre évaluation des risques et programme de prévention ;
- les locaux de travail : les aménagements sont corrects mais attention au stockage, des zones restent encombrées. Dans certains cas, il n'y a pas assez d'exercices d'incendie ; le retour sur ces exercices n'est pas suffisamment bien fait auprès de la communauté de travail ;
- les équipements de travail – EPI : il conviendrait de privilégier les équipements de protection collective car le port d'EPI ne doit pas être le moyen principal de maîtrise des risques ;
- les risques spécifiques : l'inspectrice fait remarquer certains problèmes d'étiquetage (bidons transvasés) et le manque de signalétique dans les zones de manipulation de BET ;
- la médecine de prévention : 4 labos n'ont toujours pas de médecin de prévention. Il faudrait bien prendre en compte les agents temporaires.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Les axes de travail sont ainsi définis :

- veiller à maintenir un bon niveau du réseau des AP ;
- poursuivre le travail d'évaluation du risque chimique ;
- prioriser la prévention primaire des RPS ;
- rappeler l'importance de la gestion des EPI et de la prévention des risques majeurs ;
- développer la prévention des TMS par l'analyse des dimensions physique, psychique et cognitive.

Synthèse des rapports « transport de marchandises dangereuses » dans les laboratoires (TMD)

Trois types de marchandises sont concernés par la réglementation à l'agence : l'expédition des échantillons biologiques, le retrait des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et le retrait des déchets chimiques. Le conseiller à la sécurité a audité tous les sites (hors Montpellier, non concerné) et certaines actions communes à la majorité des labos sont identifiées (traçabilité des expéditions TMD, formation des agents ; mise en place d'un tableau d'identification des classifications pour les échantillons biologiques).

Il est rappelé que les colis arrivant endommagés ne peuvent être refusés et doivent être pris en charge ; l'agence en est responsable.

Concernant Dozulé, la CFDT a fait remarquer que la filière

équarrissage en était exempte : les carcasses d'équarrissage ne sont pas soumises à cette réglementation alors que certaines sont infectieuses. Elle soulève aussi le non-traitement des effluents. Le directeur général a souligné que chaque directeur doit mettre en place des circuits adaptés et le tout doit être harmonisé au niveau de l'agence.

Il faudra identifier les correspondants du conseiller sur ces sujets.

Marché « prévention des comportements addictifs ».

Le prestataire retenu conseillera l'agence sur la démarche et l'organisation du projet à mettre en œuvre pour établir un programme de sensibilisation des agents, assurer la formation des parties prenantes, mettre à disposition de l'agence des outils traitant de ce sujet et enfin cadrer les rôles et responsabilités internes pour répondre à une suspicion de situation addictive. Réponses attendues à l'A0 le 7 juillet, mise en œuvre début 2019.

En milieu professionnel les substances psychoactives sont le tabac, l'alcool, les médicaments psychotropes et les drogues. Les comportements dits addictifs seront visés par la démarche (pratiques autour du numérique, par exemple). Il sera question de dépister les agents en difficulté et d'apprendre comment sensibiliser à ces comportements dans le milieu professionnel, sans stigmatiser les personnes et sans se substituer au

médecin de prévention.

Suites de l'accompagnement de la démarche RPS

Le marché a été renouvelé : le prestataire doit apporter une vision critique de la démarche mise en œuvre et exprimer les points d'amélioration. Treize entretiens ont été conduits avec un panel hétéroclite d'agents en lien avec la démarche. Le prestataire assurera la formation des membres des groupes de travail renouvelés et des encadrants.

Un retour sur le rapport du prestataire sera fait au groupe de travail national en septembre et au prochain CHSCT.

Télétravail : bilan du protocole de travail à domicile pour raisons médicales et bilan du protocole expérimental

Le télétravail pour raisons médicales concerne 14 agents et représente en moyenne 2 jours par semaine.

Actuellement, 80 agents bénéficient du protocole du télétravail. Les retours sont très positifs tant pour les agents concernés que pour les encadrants, avec en outre un impact positif lors des intempéries et grèves. Le protocole pourrait évoluer (nombre de jours, la population concernée, droit de seuil de 10%, etc.) ; la réflexion sera entamée dès septembre pour la campagne 2019.

Formation « sensibilisation des personnes en situation de handicap »

À la suite des deux sessions d'une demi-journée à Maisons-Alfort, les 86 participants ont fait un retour très positif. Il s'agit d'une formation pluriannuelle très interactive, filmée pour que les petites structures puissent la visualiser. L'administration prévoit une assemblée générale pour une présentation à tous les agents. La hiérarchie aura son rôle à jouer pour que les agents participent à cette formation.

Sensibilisation au risque routier

Il s'agit d'appréhender l'ensemble des moyens de locomotion (voiture, vélo, moto, trottinettes) dans le cadre des accidents de trajet. La formation à destination des utilisateurs fréquents des véhicules de service (inspecteurs, LSV, etc.) se fera sur circuit.

Les affiches de sensibilisation présentées lors de l'atelier à Copernic en avril 2018 (300 visiteurs lors de cet atelier et 50 réponses au quizz) seront déployées au niveau national. Une communication sera faite lors de la prochaine réunion des AP pour le déploiement des affiches et ainsi sensibiliser tous les sites.

Suivi de la couverture de médecine de prévention

sur les différents sites de l'Anses

L'administration et les RP déplorent la pénurie généralisée de médecins de prévention. À noter cependant le renouvellement de 3 ans pour la médecine à Clermont.

Bilan des accidents et maladies professionnelles depuis le dernier CHSCT

Le taux de gravité est assez bas par rapport aux entreprises identiques. Le taux de fréquence est, lui, très légèrement supérieur, mais il est toutefois identique à celui des services administratifs.

Questions diverses

- Demande de création d'un groupe de travail pour le document unique (DU).
- La CFDT a demandé que l'assistante sociale et la psychologue du travail fassent un retour. Ce sera fait au prochain CHSCT.
- La question du ménage à Maisons-Alfort a été évoquée par la CFDT, sur le constat d'une baisse de qualité. Le personnel de ménage n'est nullement mis en cause, mais il fait – à tort – l'objet de remarques de la part des agents. Le cahier des charges ne mentionne pas les deux laboratoires ; le plan de prévention avec l'entreprise n'est toujours pas finalisé ; les prestations ne semblent pas être les mêmes selon les étages.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Très consciente de ce point noir, l'administration précise que le marché est en cours de remise à plat par les SML. Ce point sera revu en GCL.

- La CFDT a demandé si l'accueil des stagiaires s'était amélioré depuis ses mises en gardes. Pour l'administration, les conditions d'accueil et de suivi se sont améliorées.
- Sortie d'agent pour raisons de santé : la procédure semble mal comprise et parfois malaisée à mettre en place selon les sites.

> Prochain CHSCT le 29 novembre au laboratoire de Nancy.